

Avis sur l'achat d'une voiture entre particuliers

Par **juriste_**, le 13/12/2017 à 15:27

Bonjour à tous,

Je tiens à préciser que je voudrais me renseigner à propos de ma situation personnelle qui n'a donc rien à voir avec les cours.

Alors, je vais pour la première fois acheter une voiture pour jeune permis d'un particulier. Le contrôle technique a été fait au mois d'août 2017 et donc est toujours valable. Le vendeur (je ne l'ai pas encore vu, seulement eu au téléphone) m'assure que celui ci est vierge et même que le garagiste était étonné de voir une voiture de 2005 en aussi bon état.

Ma question serait de savoir s'il y a des démarches à effectuer en cas d'achat au près d'un particulier (comme acte écrit etc) pour avoir un droit de recours en cas de problème?

Le contrôle technique a certes été réalisé mais celui ci datant de l'été, je me demande s'il n'y aurait pas de problème(s) apparu(s) depuis et que le vendeur veuille me le cacher ? Sachant que le prix est assez intéressant par rapport au prix du marché. Si tel est le cas, que dois-je faire pour éviter de me retrouver quelques jours ou semaines ou mois plus tard avec une voiture en panne ?

En espérant que vous m'aiderez, je vous souhaite une agréable journée.

Par **Lorella**, le 13/12/2017 à 19:43

Bonjour

Sujet intéressant. La vente entre particulier est délicate pour une voiture parce qu'il n'existe pas de garantie comme avec un professionnel.

La cote argus : https://www.lacentrale.fr/lacote_origine.php
permet de savoir si le prix est excessif ou anormalement bas

Demandez l'envoi par mail de ce compte rendu de contrôle technique et appelez le garage pour vérifier.

Les factures d'entretien : vidanges, les pièces coûteuses telles que la courroie. En fonction du kilométrage, des opérations d'entretien doivent être réalisées. A demander avant de venir la voir avec aussi le contrôle technique. Vérifiez la vignette assurance pour savoir si elle est

toujours assurée.

Le contrôle visuel de la carrosserie en plein jour, pas de nuit, les pneus. Ouvrez et fermez toutes les portes. Activez toutes les commandes. Vérifiez sous le capot, les niveaux de liquide... Faites la démarrer. Vous ne pourrez pas invoquer des vices cachés pour des éléments aussi faciles à détecter.

Demandez à faire un essai sur route et ville, pour voir l'embrayage, le freinage.

Ici des conseils <http://jactiv.ouest-france.fr/vie-pratique/droit-argent/dix-conseils-pour-acheter-voiture-occasion-16338>

Demandez aussi un certificat de non gage datant de moins d'un mois

Si vous décidez de l'acheter, le vendeur devra vous remettre :

- la carte grise barrée avec date et heure de la vente + signature du vendeur
- le certificat de non gage
- le rapport de contrôle technique
- le certificat de cession

Assurez la voiture tout de suite.

Avec ces documents, vous allez ensuite en Préfecture pour effectuer le changement de propriétaire (maintenant c'est en ligne).

En savoir plus ici <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1707>

Par **juriste_**, le **14/12/2017 à 14:41**

je vous remercie de votre réponse, je tiendrai compte de tout ces conseils, merci!

Par **Lorella**, le **14/12/2017 à 18:02**

Je me suis retrouvée il y a qq années dans la situation de vendre ma voiture à un particulier et ma crainte était d'encaisser un chèque en bois. Je lui avais demandé un chèque de banque mais il n'avait pas fait le jour j. Il m'a alors présenté son extrait de compte bancaire qui indiquait la provision, m'a montré ses fiches de paie (fonctionnaire), m'a indiqué où il travaillait. J'ai fait confiance. Ensuite il a fallu attendre 2 semaines pour être sûre que le chèque soit honoré. Ouf tout s'est bien passé.

Par **juriste_**, le **14/12/2017** à **23:18**

tant mieux! contente pour vous en tout cas :)